

DATE DE MISE EN LIGNE :

25 MARS 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de VALENTIGNEY

DECISION DU MAIRE N° 2026-07

**LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
Sise au lieudit « Derrière Villers »**

Le Maire de Valentigney,

- VU les dispositions de l'article L. 2122-22 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du conseil municipal, n°2020-48 du 10 juillet 2020 rendue exécutoire le 15 juillet 2020, chargeant le Maire de prendre toute décision relative aux matières déléguées de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- VU l'article L 2122-22, alinéa 5 du C.G.C.T

Considérant la demande de Mme LINGELSER Cécile de renouveler la location d'une parcelle de terrain sise au lieudit « Derrière Villers » à Valentigney, cadastrée section AL n°335, d'une superficie de 2 686 m², pour faire paître ses chevaux,

DÉCIDE

Article 1

De louer à Mme LINGELSER Cécile, domiciliée 54 rue « Aux Fourneaux » – 25310 MESLIERES, la parcelle susmentionnée, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

La location est consentie pour un loyer annuel de 90 euros.

Article 3

Le Maire et La Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier payeur.

Article 4

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision.

Article 5

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

Publié le : 25/03/2026

Transmis à la sous-préfecture :

Valentigney, 13 février 2026.

 Le Maire
Philippe GASTON

Actuel en préfecture
025-2 12503304-20260323-2026-07-AR
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026